

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa cinquantième session ordinaire du 17 au 22 Juillet 1989, à Addis-Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné les rapports du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique et du Secrétaire Général sur l'Afrique Australe,

Ayant entendu, en outre, les interventions des représentants de l'ANC et du PAC sur les récents événements survenus en Afrique du Sud,

Gravement préoccupé par la prolongation de l'état d'urgence, la condamnation à mort des opposants de l'Apartheid, la détention continue sans jugement et l'intensification de la répression contre tous les opposants du régime raciste minoritaire,

Préoccupé, en outre, par la détérioration de la santé des prisonniers du régime d'Apartheid,

Profondément indigné par l'utilisation de produits chimiques toxiques par le régime d'Apartheid contre les membres des Mouvements de Libération et les Mouvements démocratiques des masses,

Ayant pris note du prétendu manifeste quinquennal du Parti National du régime raciste,

Conscient du fait que les prochaines élections de septembre 1989 sont réservées à la minorité blanche d'Afrique du Sud,

Profondément préoccupé par la coopération militaire de plus en plus étroite entre l'Afrique du Sud raciste, le Chili, Israël, Taïwan et les violations continues de l'embargo obligatoire sur les armes par d'autres pays,

CM/Res. 1207

Convaincu que les sanctions économiques actuelles contre le régime d'Apartheid, bien que limitées, affectent le système de l'Apartheid,

Préoccupé en outre par les actes d'agression et de déstabilisation continus perpétrés contre les Etats de la Ligne de Front et d'autres pays voisins par le régime raciste d'Afrique du Sud,

1. **CONDAMNE ENERGIQUEMENT** le règne de terreur imposé dans le cadre de l'état d'urgence et la condamnation à mort des opposants de l'Apartheid, en particulier les 14 d'Uppington, ainsi que la longue peine de prison infligée aux Six de Sharpeville et aux militants jugés à Delmas ;

2. **EXIGE** l'arrêt immédiat des condamnations à mort prononcées par les tribunaux du régime raciste contre des patriotes sud-africains dont le vrai statut conformément aux dispositions des conventions de Genève, est celui de prisonniers de guerre ;

3. **CONDAMNE**, en outre, la détention continue des prisonniers et des détenus politiques ;

4. **EXIGE** la libération inconditionnelle du Camarade Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques ;

5. **EXIGE**, en outre la levée immédiate et inconditionnelle de l'interdiction qui frappe l'ANC et le PAC ainsi que toutes les organisations anti-Apartheid ;

6. **APPUIE** la campagne lancée par le Camarade Zehania Mothopeng avec la Croix Rouge Internationale contre les conditions abjectes qui prévalent dans les prisons, conditions qui ont fait contracter la tuberculose aux Camarades Mandela et Mothopeng et **EXIGE** que tous les prisonniers et les militants détenus dans les prisons du régime raciste aient accès à des soins médicaux appropriés ;

7. CONDAMNE ENERGIQUEMENT l'utilisation de produits chimiques toxiques par le régime raciste contre les membres des Mouvements de Libération et des Organisations démocratiques des masses ;

8. REJETTE CATEGORIQUEMENT le prétendu manifeste quinquennal du Parti Nationalvisant à renforcer et à perpétuer la domination blanche ;

9. REAFFIRME que seules des élections basées sur le principe "une personne - une voix" à un parlement unicaméral pourront permettre l'instauration en Afrique du Sud d'une société non raciale démocratique ;

10. CONDAMNE ENERGIQUEMENT la coopération militaire de plus en plus étroite entre l'Afrique du Sud raciste, le Chili, Israël, Taïwan et certains pays occidentaux et DEMANDE le strict respect de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de Sécurité des Nations Unies contre l'Afrique du Sud ;

11. REITERE l'appel lancé à la Communauté internationale pour qu'elle impose des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste de Prétoria ;

12. INVITE INSTAMMENT les institutions bancaires internationales à s'abstenir de rééchelonner la dette extérieure de l'Afrique du Sud, bastion de l'Apartheid et demande aux principaux partenaires commerciaux de Prétoria de mettre fin aux accords de double taxation conclus avec l'Afrique du Sud raciste, de supprimer les garanties de crédits commerciaux et de s'opposer à tout prêt avec garantie et à toute conversion de la dette en prise de participation ;

13. LANCE UN APPEL à la Communauté internationale pour qu'elle maintienne et renforce les mesures d'isolement total du pays de l'Apartheid ;

14. APPUIE ENERGIQUEMENT la décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies de convoquer en décembre 1989 une session extraordinaire sur l'Apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe ;

15. SALUE l'initiative louable de l'Association des Juristes Africains (AJA) de mettre sur pied à la fin de cette année à Gorée (Sénégal) un tribunal international pour juger les crimes de l'Apartheid et EXPRIME son soutien à l'organisation de ce procès ;

16. LANCE UN APPEL aux Etats membres de l'OUA et à la Communauté Internationale pour qu'ils accroissent leur soutien sous toutes les formes aux Mouvements de Libération Nationale et qu'ils isolent le régime de l'Apartheid.